

## **REUNION DU 27 JUIN 2008**

L'an deux mil huit, le vingt sept Juin 2008 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur RELIER, sur convocation du 20 Juin 2008.

**Etaient Présents** : Messieurs RELIER, BOUFFINIER, CLER, LEBEAU, BARLY, MARTIN, BRASSEUR, BONNARD, CHAPLAIN Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET, MURET et THOUMIRE-CASTAGNE.

**Absents Excusés** : Messieurs PICHOT et SIRE.

**Secrétaire** : Monsieur CLER

Lecture est faite du compte rendu du 15 Mai 2008 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

La Commune de Rouvres doit être représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants appartenant au Conseil Municipal.

Sont candidats comme titulaires : Messieurs J. BOUFFINIER, J-F. CLER, Y-M. RELIER

Sont candidats comme suppléants : Messieurs C. BONNARD, B. LEBEAU et Madame C. THOUMIRE-CASTAGNE.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour les délégués titulaires.

13 votants – 13 suffrages exprimés

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour ( majorité absolue 7 voix).

J.F. CLER 13 voix

Y-M. RELIER 11 voix

J. BOUFFINIER 10 voix

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret pour les délégués suppléants.

13 votants – 13 suffrages exprimés

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour ( majorité absolue 7 voix ).

C. THOUMIRE - CASTAGNE 13 voix

C. BONNARD 12 voix

B. LEBEAU 12 voix

#### **II – TRAVAUX DE VOIRIE**

Les travaux de voirie inscrits au budget pour la rue du Vieux Pressoir aux Nonains et la rue des Bulots dans le bourg ont fait l'objet d'une consultation de 3 entreprises, affichage en mairie et mise en ligne sur le site du Pays Drouais.

La commission d'appel d'offres chargée de dépouiller la consultation a reçu deux offres des Sociétés STAR ILE DE FRANCE et GUERIN et a proposé de retenir la Société STAR ILE DE FRANCE, moins disante, pour la somme TTC de 24 996.64 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de la commission.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne la rue du Vieux Pressoir, l'ONF ( Monsieur Mandelman ) a donné son accord pour reprofiler le fossé périphérique de la forêt domaniale et y accueillir le surplus des eaux pluviales récupérées par un drain au point bas de la rue. En contrepartie, la Commune en assurera l'entretien sur la partie concernée.

Les riverains seront informés avant le démarrage des travaux. Il leur sera également demandé de ne rejeter aucun détritrus (déchets verts) dans le fossé domaniale.

### **III – DEVIS**

#### **1 – AMENAGEMENT DES ABORDS DU TENNIS**

Cet aménagement comprend un enrochement de bordure et la pose de barrières en rondins pour éviter l'accès des véhicules sur le terrain entourant le tennis et la de boules et pour éviter l'accès de véhicules au lavoir de la Cornette ( après les accès riverains ).

A cette occasion, il est rappelé que la circulation des véhicules à moteur est interdite (sauf riverains) dans le chemin des Courtilles.

Deux offres ont été soumises au Conseil de la part des Entreprises BIGNON et CHESNEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la SARL CHESNEL, moins disante, pour la somme de 4 305.60 € TTC.

#### **2 – REPARATION DE LA PORTE DE L'ECOLE**

Sur les trois entreprises consultées (entreprises MARTINEZ, MORIN, PEROLINI ) deux seulement proposent une restauration de la porte avec démontage. La troisième propose de fixer une plaque de contreplaqué sur la partie détériorée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, opte pour la solution de restauration avec démontage, plus pérenne, et retient l'Entreprise MARTINEZ, moins disante, pour la somme de 517.87 € TTC.

#### **3 – REMPLACEMENT D'UN CARREAU A LA SALLE DES FETES**

Un carreau a été cassé à la salle des fêtes par une personne l'ayant loué. Le Conseil Municipal souhaite que celle-ci rembourse le coût du changement pour un montant de 378.27 € TTC.

#### **4 – REMBOURSEMENT FRANCE TELECOM**

La Commune ayant résilié les abonnements téléphoniques de l'école rue des sœurs et de l'école grande rue, le Conseil Municipal accepte le remboursement d'un montant de 85.56 € correspondant aux abonnements payés le mois précédent.

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

1 - La demande de subvention de l'ONF pour l'amélioration de l'entretien de la forêt arrivée tardivement, est rejetée pour 2008 car non prévue au budget.

2 – De la même façon, la demande d'adhésion au GIP « MISSION LOCALE » pour 380 € est rejetée car non budgétée.

3 – Demande d'achat de l'arsenal.

Monsieur RELIER fait part au Conseil de la demande écrite de Monsieur et Madame HEBERT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des motivations des demandeurs, Vu l'étroitesse des locaux de la Mairie et de l'Ecole dans une perspective d'extension, ne peut pas donner une suite favorable à cette demande.

4 – Centre de Gestion 28

Le Centre de Gestion 28 propose un service d'aide au recrutement contre rémunération.

Le Conseil Municipal pense préférable, compte tenu de l'effectif réduit de la Mairie, de payer les prestations au CDG 28 le jour où la Commune en aura besoin.

5 – GR 22

Monsieur le Maire rappelle que la circulation est réglementée sur les chemins de grandes randonnées (GR). Suite à quelques réclamations relatives à cette circulation, le Conseil Municipal se propose d'étudier la possibilité, après consultation, d'apposer les panneaux appropriés ( à voir avec la gestionnaire des GR ).

6 – Dépôts d'objets sur les trottoirs et accotements

Devant le risque d'accidents que représente le dépôt de blocs de pierre sur les trottoirs et accotements, et à la demande expresse de la DDE, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire de faire un arrêté circonstancié.

7 – Règlement de sécurité

La commission de sécurité s'attachera à établir ou à mettre à jour les consignes de sécurité pour le personnel communal.

8 – Monsieur RELIER signale divers points à l'attention de la commission des travaux :

- arbre mort dangereux au château de la Ronce.
- flaques d'eau sur les bas côté de la route de Bû (vu par la commission)
- emplacement de l'arrêt de bus considéré comme dangereux aux Lisières.
- envisager un fléchage pour les artisans qui en ressentiraient le besoin ( ex : Pastel'Chap qui reçoit des visiteurs extérieurs).

9 – Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur FAILLOT, Président de la Société de Pêche pour la participation de la Commune lors du concours de pêche du 31 Mai 2008.

10 – Entretien de la Commune

Félicitations et réclamations ont été reçues la même semaine pour la qualité de l'entretien de la Commune !

Le Conseil Municipal n'a pas de commentaire à ajouter, considérant que l'entretien a été satisfaisant, en particulier pendant la période de pousse rapide de la végétation.

11 – Présence de rats

Les dispositions nécessaires ont été prises rue de Houdan pour éviter la présence de rats. Il semble que le problème soit résolu.

La Commission des travaux verra si d'autres lieux dans la Commune sont susceptibles d'entraîner la présence de rats.

12 – Centre de compostage

Monsieur RELIER signale qu'un projet de centre de compostage a été signalé sur la Commune d'Oulins.

## **VI – COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGUES**

Monsieur CLER rend compte de la réunion de la commission animation : 14 Juillet, fête des voisins et fête de la musique.

Il signale que le SIRP a décidé l'augmentation des tickets de cantine à hauteur de 2.4 % (à savoir 64 € au lieu de 62.50 €)

Monsieur BOUFFINIER rend compte des activités de la commission des travaux en matière de voirie (route de Bû, route d'Anet,...).

Il fait également part de l'élection de Monsieur Xavier NICOLAS comme Président du SDE ( Syndicat Départemental Electrique).

Monsieur RELIER a participé à la Commission Départementale de Sécurité à Chartres et confirme l'homologation de la salle des fêtes pour une nouvelle période de 5 ans.

Monsieur RELIER a réuni la commission des finances de la Communauté de Communes, qu'il préside. Le budget 2008, voté avant les élections, a été présenté aux nouveaux élus et les orientations financières ont été définies.

Monsieur MARTIN, pour le Syndicat des Eaux, fait part des projets de travaux dans les hameaux pour remplacer le réseau passant chez les particuliers par une canalisation sous voie publique.

Monsieur LEBEAU signale qu'une nouvelle taxe sera perçue par le Syndicat des Eaux pour indemniser les propriétaires exploitants de bandes enherbées destinées à la protection de la qualité de l'eau.

## **TOUR DE TABLE**

Monsieur BRASSEUR signale que le panneau routier au carrefour NONAINS/LISIERES, a disparu. La DDE en sera informée. Il signale également la nécessité d'occulter un trou qui s'est formé sur l'ancienne pompe aux Hautes Lisières.

Monsieur BARLY signale les difficultés de réception des téléphones portables pour les riverains de la Vesgre. Monsieur RELIER rappelle l'historique des réclamations faites auprès du Département et des contacts déjà pris avec les opérateurs. La question sera reposée au Département.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

